

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Hydro Ottawa Limitée a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité et de ses autres frais

Hydro Ottawa Limitée (Hydro Ottawa) a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2027. Hydro Ottawa a également demandé l'approbation de ratios produits-coûts mis à jour (qui servent, dans l'établissement des tarifs, à répartir les coûts entre les différentes catégories de clients), notamment le modèle d'affectation des coûts de 2027 et les ajustements connexes des ratios produits-coûts pour les catégories de clients suivantes : services généraux de plus de 50 à 1 499 kW, éclairage des rues et charges dispersées non mesurées.

Les changements de tarifs faisant l'objet de la requête sont établis selon une formule approuvée par la CEO, qui tient compte de l'inflation, de la croissance et d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Hydro Ottawa connaîtrait l'augmentation suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	3,23 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	6,56 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés.

Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/demandes et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0051** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **13 octobre 2026** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h


<https://www.oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours>

Hydro Ottawa Limitée

 613-738-6400

 Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

 hydroottawa.com